

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le sept février, le conseil municipal de la commune de VILLESPLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre

Absents (représentés) : MM PILLIERE MEIGNOTE Annie, BARDOU Raymonde

Absents : GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 31 janvier 2023

• ETUDE DE L'ADHESION AU CIOS

Madame le Maire indique qu'un sondage a été fait auprès des employés communaux au sujet du CIOS et que tous ne sont pas intéressés, en conséquence, le conseil municipal vote contre cette adhésion.

Voté : 8 contre, 1 abstention

• CONVENTION AVEC LE CDG : SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Madame le Maire présente le projet de « convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude ».

La participation de la commune s'élèvera à 0.45% de la masse salariale, par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour signer cette convention « médecine professionnelle et préventive » avec le CDG.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.
- Décide d'inscrire au budget la somme nécessaire.

Voté à l'unanimité.

• CONVENTION COMMUNE D'AMENAGEMENT EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA DEPARTEMENTALE 126, EN AGGLOMERATION, AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENT

Madame le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de de la traversée du Hameau de Villesplas sur la Route Départementale n°126 visant à sécuriser l'accès à l'arrêt des transports scolaires, sur le territoire de la Commune de Villespy (Hameau de Villesplas), une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie ;

Monsieur le Président du Conseil départemental demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer une convention d'aménagement relative à la réalisation l'aménagement de la traversée du Hameau de Villesplas. Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

Le conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.
- AUTORISE Madame le Maire à prévoir la cession pour l'euro symbolique non recouvrable des terrains acquis dans le cadre du projet et devant intégrer le domaine public départemental.
- ACCEPTE la prise en charge par la Commune de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que des dépendances de la route départementale n°126 en agglomération.

Voté à l'unanimité.

- **REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DU SYNDICAT DU FRESQUEL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Laura GAUTHIER, n'est, pour le moment, plus en mesure d'assurer sa fonction du délégué suppléant auprès du Syndicat du Fresquel et qu'il convient de la remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme la désignation du délégué titulaire et désigne en qualité de délégué suppléant de la commune, Pierre SELARIES :

Voté à l'unanimité.

Fin de séance : 22h30

Villespy, le 13 février 2023
Le Maire

